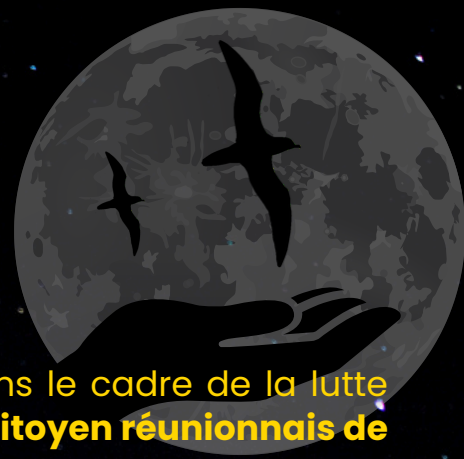


FICHE D'AIDE N°1

Faire un signalement sur pollum.re



La plateforme pollum.re a été créée par la SEOR dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse **pour permettre à tout citoyen réunionnais de signaler un éclairage qui lui paraît illégal.**

Comment faire un signalement ?

Pour signaler un éclairage, une enseigne ou une publicité lumineuse qui vous paraît illégale, rendez-vous sur pollum.re/signaler. Il vous sera demandé une photo et quelques informations sur l'éclairage (adresse précise, éventuel propriétaire,...). Vous pourrez également préciser pourquoi il est illégal selon vous.

Pourquoi pensez-vous que cet éclairage est illégal ? *

- Il n'est pas orienté face au sol
- Température de couleur trop blanche
- Il est allumé plus d'1 h après la fermeture de la structure
- Il éclaire directement la plage ou l'océan

Si besoin de plus d'informations sur ces différents critères, nous vous invitons à consulter **les autres fiches d'aide disponibles sur pollum.re**

Comment la SEOR utilise ce signalement ? Mon nom y sera t-il associé ?

A la suite de votre signalement, **la SEOR contacte le propriétaire de l'éclairage signalé afin de le sensibiliser sur la réglementation et lui demander de se mettre en conformité.** La plupart du temps, cela suffit pour que l'éclairage soit éteint ou adapté. Dans le cas contraire, la SEOR envoie un courrier à la mairie, autorité de police compétente en la matière.

Les signalements sont totalement anonymes : la SEOR peut vous contacter si besoin de plus d'informations sur l'éclairage signalé mais **votre nom ou vos coordonnées ne sont en aucun cas cités dans la procédure.**